

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1.

Débitrice: **DELUXE CONSTRUCTIONS SARL**, Rue des Philosophes 25, 1400 Yverdon-les-Bains
2.

Déclaration de faillite: 25.09.2015
3.

Suspension de faillite: 22.01.2016
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 08.02.2016
5.

Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques:

Anciennement : PL PLUS SARL, Rue des Alpes 31, 1023 Crissier.

But : la société a pour but l'exploitation d'une entreprise générale dans le domaine du bâtiment, notamment dans celui de la gypserie-peinture, ainsi que de proposer des services dans le domaine du nettoyage (pour but complet cf. statuts).

OFFICE DES FAILLITES DE L'ARRONDISSEMENT DE LAUSANNE

021/316.65.06

1006 Lausanne

02620835